



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4922

Approbation de conventions d'objectifs multipartite entre la Ville de Lyon et les associations Réseau-Le Périscope et la MJC Confluence-Marché Gare - 2019 à 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4922 - APPROBATION DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS
MULTIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LES
ASSOCIATIONS RESEAU-LE PERISCOPE ET LA MJC
CONFLUENCE-MARCHE GARE - 2019 A 2022 (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Les musiques actuelles occupent une place déterminante dans les pratiques culturelles de nos contemporains. Leur prise en compte et leur reconnaissance au sein des politiques culturelles a conduit les partenaires publics à s'engager dans une démarche structurée dans ce domaine. Le Ministère de la Culture et de la Communication s'est donné pour objectif de constituer une SMAC (Scène de Musiques Actuelles) labellisée par département, en partenariat avec les collectivités territoriales.

En l'absence d'une telle structure dans l'agglomération lyonnaise et dans le département du Rhône, et après une étude pilotée par la DRAC, un projet de SMAC partagée a vu le jour en 2015 nommée S2M (Scène de Musiques Métropolitaines) impliquant quatre structures dédiées aux musiques actuelles sur Lyon et son agglomération et répondant au cahier des charges du Label SMAC : la MJC Presqu'Île Confluence avec le Marché Gare, RESEAU pour le Périscope, l'Association Musiques Actuelles Feyzin pour l'Épicerie Moderne et le théâtre de Vénissieux avec le projet Bizarre !.

Une convention de préfiguration du label national sur le territoire lyonnais, a été approuvée, lors de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015, convention qui a pris fin le 31 décembre 2017. Les structures étaient, depuis, dans l'attente de la labellisation définitive du Ministère de la Culture. Fin décembre 2018, le label a finalement été attribué à trois salles de manière individuelle (et non plus partagée) : le Marché Gare, le Périscope et l'Épicerie Moderne.

Le Marché Gare et le Périscope programment, à Lyon, 195 concerts et accueillent 25 000 spectateurs chaque année. Le label garantit la pérennité de leur activité par la signature de conventions pluriannuelles de 3 ans renouvelables avec l'État, la Région et la Ville. Il implique en retour des engagements de leur part en termes de diffusion, d'accompagnement à la création et de développement d'actions culturelles en proximité.

A partir de leurs identités respectives – spécificités esthétiques, modalités de fonctionnement, publics touchés, ces salles de concert travaillent de manière complémentaire et coordonnée. Elles élaborent et mettent en œuvre des actions communes ayant pour objectifs la démocratisation culturelle, l'accessibilité de tous à l'art et à la culture et le développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs.

Ces trois nouvelles SMAC viennent compléter la liste des 8 SMAC d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il en existe au total 85 sur le territoire français.

Pour rappel, une subvention de fonctionnement a été allouée au Marché Gare et au Périscope lors du conseil municipal du 21 janvier 2019 pour un montant respectif de 85 000 € et 70 000 €.

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions d'objectifs entre l'Etat, la Région, la Ville et les associations RESEAU et MJC Presqu'Îls Confluence sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER